

Carte scolaire : l'inévitable adaptation

Le ministère et les élus tentent de repenser l'aménagement du territoire face au risque de déserts scolaires



La classe à double niveau CP et CE1 à l'« école des savoirs » Jean-Babin, à Varennes-en-Argonne (Meuse), le 5 juin. AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

Quelque 161 000 élèves de moins qu'à la rentrée 2025 dans les écoles, collèges et lycées français mardi 1^{er} septembre. Si le reflux a commencé il y a déjà plusieurs années, conséquence de l'évolution de la démographie française, le système scolaire n'a jamais connu une telle décrue. La baisse, concentrée sur le premier degré, s'étend désormais au collège. D'ici à dix ans, la France aura perdu 1,7 million d'élèves, soit près de 15 % des effectifs, selon les prévisions ministérielles.

Le paysage scolaire va en être profondément transformé. Alors que plus de 5 000 établissements ont fermé depuis 2012, dont 400 depuis 2024, près de 8 % des écoles ne comptent déjà plus qu'une seule classe. Combien d'établissements pourraient être menacés de fermeture ? Quel est le temps de trajet maximal acceptable pour un élève ? Des questions cruciales d'aménagement du territoire se posent, en particulier en milieu rural, et la crainte de déserts scolaires est désormais dans toutes les têtes des élus locaux. « Nous sommes face à un défi que la France n'a jamais connu. Il s'agit de garantir une offre éducative sur tout le territoire », prévient Kamel Chibli, vice-président de la région Occitanie chargé de l'éducation auprès des Régions de France.

Ministère et collectivités sont sortis du déni pour tenter de planifier ces évolutions. « Nous devons prévoir et en profiter pour améliorer et diversifier l'offre scolaire », affirme le ministre de l'éducation nationale, Edouard Geffray, qui en a fait une priorité. Dans cette perspective, une « direction de la politique territoriale de l'école et de l'anticipation » doit voir le jour d'ici à octobre, au sein du ministère, alors que « l'administration centrale ne comptait aucun démographe ou géographe », souligne M. Geffray.

L'éducation nationale a lancé, en avril, une expérimentation dans 18 départements pour construire la carte scolaire, non plus de

manière annuelle, mais sur cinq ans. Cette méthode doit être généralisée à l'ensemble des départements à partir de 2027 et aboutir à des contractualisations entre les collectivités et l'Etat. « Aucun maire – et aucun citoyen – ne doit plus découvrir au mois de mars les ouvertures ou les fermetures du mois de septembre », assure le ministre.

« UNE ÉCOLE POUR LE VILLAGE »

Avec plus d'un élève sur dix en moins dans les cinq prochaines années, le Doubs fait partie des départements pilotes. Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du département, Samuel Rouzet, a mené des réunions tout le printemps avec les maires, à l'échelon des communautés de communes. « Il ne s'agit pas de faire du président de l'intercommunalité notre interlocuteur privilégié, mais d'avoir des zones d'échange à taille humaine », dit-il, surpris d'avoir vu les « trois quarts des maires » se déplacer.

M. Rouzet s'est lancé dans un « grand travail d'explicitation » en présentant un « brouillon de carte scolaire à cinq ans », conscient que « chaque territoire n'avance pas au même rythme ». « La zone frontalière suisse connaît une déprise moins forte que d'autres endroits du département, mais ce déclin démographique est un choc pour ses élus après des décennies de croissance », explique ce cadre de l'éducation nationale.

En Charente aussi, l'heure est à la rencontre avec les élus locaux, afin de « cartographier les écoles et leur devenir », selon les mots du DASEN, Thierry Claverie. Ce département va connaître une diminution de 17 % à 20 % de ses effectifs en dix ans. D'ici à 2031, quatre collèges vont compter moins de 100 élèves et huit écoles ferment déjà à la rentrée 2026. « Il s'agit aujourd'hui de dépasser le concept d'une école dans le village pour passer à une école pour le village », remarque M. Claverie. « Pour un maire, c'est toujours un sacrifice de fermer son école. Il nous faut donc travailler sur la plus-value que la nouvelle carte va ap-

PLUS DE 5 000
ÉTABLISSEMENTS ONT
FERMÉ DEPUIS 2012
ET PRÈS DE 8 % DES
ÉCOLES NE COMPTENT
DÉJÀ PLUS QU'UNE
SEULE CLASSE



porter et privilégier une approche systémique qui intègre la petite enfance et les équipements sportifs et culturels », détaille-t-il à propos de ce dossier « complexe et sensible ».

Les réticences peuvent encore être vives, tant la présence d'un établissement scolaire est synonyme d'attractivité pour un territoire. Néanmoins, les regroupements d'écoles de communes voisines sur un seul site sont de moins en moins tabous. « Les maires sont lucides et responsables. Ils sont conscients qu'il vaut mieux parfois sauver une école par territoire que fermer les deux existantes, même si les questions de mixité, d'inclusion et de proximité doivent trouver leur place dans cette nouvelle carte », dit Antoine Jouenne, maire adjoint (Parti socialiste, PS) à Châtillon (Hauts-de-Seine) et coprésident de la commission éducation de l'Association des maires de France.

« NE PAS CONSTRUIRE POUR RIEN »

L'expérimentation menée dans ces 18 départements doit trouver de premières traductions concrètes dans le projet de loi de finances 2027, a-t-on assuré au ministère de l'éducation. Cette volonté d'aller vite suscite des inquiétudes. « Les discussions sont menées en toute opacité en dehors des instances de la carte scolaire, excluant les représentants du personnel et des parents », regrette Sandrine Monier, l'une des responsables du syndicat SNUipp-FSU.

« Nombre de familles déplorent déjà de ne plus avoir d'écoles à proximité. Cette expérimentation ne peut pas seulement conduire à la multiplication de fusion d'établissements. La baisse démographique doit avant tout permettre d'améliorer les conditions d'étude et de travail », prône plus globalement Elisabeth Allain-Moreno, secrétaire générale du syndicat SE-UNSA.

Pour les territoires les plus reculés, l'équation n'est pas simple. Régions de France projette de revitaliser les internats ou de créer des « maisons de l'éducation » sur le modèle des maisons de santé afin de garantir une

offre scolaire de proximité. Le concept est encore assez flou mais il pourrait rassembler école et collège ou collège et lycée sur un même site.

« Nos territoires peuvent être des laboratoires pour tester des organisations innovantes », affirme le président (divers droite) du département de la Meuse, Jérôme Dumont. Pour le co-vice-président de la commission éducation de Départements de France, il s'agit aussi d'« établir une politique de long terme, afin de ne pas construire ou rénover du bâti scolaire pour rien ».

Olivier Jacquin, sénateur (PS) de Meurthe-et-Moselle, s'en est rendu compte au contact des maires du département, qui comptera un quart d'élèves en moins d'ici à dix ans. « L'un avait fraîchement rénové son école et subissait déjà deux fermetures de classe. L'autre avait prévu une école de 15 classes pour n'en ouvrir que 13. Cela représente un gâchis d'argent public », rapporte l'auteur d'une proposition de résolution sur la « politique de résilience des bâtiments scolaires ». Le parlementaire plaide depuis pour « rendre le bâti scolaire plus adaptable ». « Les locaux libérés doivent accueillir des permanences médico-sociales, une bibliothèque, un accueil France Services et même des logements pour les enseignants », énumère-t-il.

Face à ces transformations d'ampleur, certains veulent poser des limites. Marie-Jeanne Bellamy, sénatrice (Les Républicains) de la Vienne, est de ceux-là. Elle a déposé durant l'été une proposition de loi, non inscrite aujourd'hui dans le calendrier parlementaire, pour « garantir le maintien d'une offre scolaire de proximité dans les communes peu et très peu denses ». Outre une concertation renforcée sur les évolutions de la carte scolaire, le texte prévoit que le gouvernement rende des comptes tous les trois ans sur les moyens alloués aux territoires ruraux. Pour elle, « il faut introduire des garde-fous pour que l'Etat ne soit pas que dans une logique comptable ». ■

SYLVIE LECHERBONNIER



Dans la Meuse, l'« école des savoirs », réponse au déclin démographique

A Varennes-en-Argonne, primaire, collège et commune se sont unis pour éviter une fermeture

REPORTAGE

VARENNES-EN-ARGONNE (MEUSE) - envoyée spéciale

En ce mardi 1^{er} septembre, le ballet des cars scolaires devait reprendre devant l'« école des savoirs » Jean-Babin, à Varennes-en-Argonne (Meuse). Chaque matin, les bus défilent dans une chorégraphie minutée pour déposer une centaine d'élèves venus des communes alentour. Un peu avant 8 heures, les plus petits se dirigeront à droite pour rejoindre l'école, les plus grands à gauche pour se rendre au collège, dans une autre aile du bâtiment. Des flèches colorées rappelleront le chemin aux élèves encore ensommeillés.

Depuis la rentrée 2024, une centaine d'écouliers et près de 80 collégiens de Varennes-en-Argonne et de ses environs suivent leur scolarité au même endroit, de la petite section de maternelle jusqu'à la classe de 3^e. Des ponts existent tout au long de la scolarité pour faciliter la transition entre l'école et le collège.

Il y a encore quelques années, les parents d'élèves n'auraient pas imaginé de telles facilités. Dans un territoire qui compte seulement 13 habitants par kilomètre carré, le sujet du transport vire rapidement au casse-tête. Alors, lorsqu'en 2018 le département annonce vouloir fermer le site de Varennes du collège d'Argonne, l'autre se situant à Clermont-en-Argonne, à 15 kilomètres de là, c'est le branle-bas de combat. La mobilisation réunit dans un même élan habitants, enseignants et élus.

Du côté du département, la baisse démographique oblige à des restructurations. Du côté des

LE PROJET NE SE LIMITE PAS AUX BÂTIMENTS. LES PROFESSEURS TRAVAILLENT ENSEMBLE

habitants, la disparition du collège représente un coup dur pour ce village de 630 âmes figurant dans tous les livres d'histoire pour avoir été le lieu de l'arrestation du roi Louis XVI en 1791.

Consciente de ne pas pouvoir s'opposer à la fermeture « sans avoir quelque chose de neuf à proposer », l'intercommunalité projette de reprendre la gestion du collège, dévolue au département, et de construire un nouveau bâtiment qui fasse office d'école, de collège, de bibliothèque et de maison des associations. Aujourd'hui apaisées, les tensions sont alors fortes entre les deux collectivités, jusqu'au jour où « un agriculteur du territoire arrive à toucher deux mots du projet [au président français] Emmanuel Macron lors du Salon de l'agriculture. Il n'en a pas fallu plus pour débloquer la situation », raconte encore surpris Sébastien Jadoul, le président (sans étiquette) de la communauté de communes Argonne-Meuse. Si la Meuse a connu une déprise démographique précoce – la circonscription de Varennes a perdu près d'un quart des effectifs entre 2018 et 2023 –, toute la France est désormais concernée : les prévisions font état de 15 % d'élèves en moins d'ici à 2035.

Cet environnement rassure Perrine Leblan dont la fille aînée, Zélie, entre en classe de 6^e. « Ma fille connaît les lieux. Elle a déjà

parlé aux enseignants ou à la principale. Cette proximité désacralise l'entrée au collège », juge-t-elle. Zélie va reprendre à la rentrée les séances de français et de mathématiques qui mêlent les élèves de CM1, CM2 et 6^e selon leurs acquis. Une fois par semaine, pendant une heure trente, les trois classes sont rassemblées pour des ateliers en groupes de besoin.

Equipe éducative stable

En juin, les élèves ont travaillé des saynètes pour améliorer leur aisance à l'oral, l'un des points faibles des élèves, selon les équipes éducatives. Répartis en quatre groupes, ils répètent leur texte, sous l'œil attentif de quatre enseignants de l'école et du collège. Zélie et Clément, en CM2, travaillent avec Sibylle et Côme, tous deux en 6^e. Après quelques répétitions et discussions, les quatre élèves décident de se servir de la porte de la classe et d'un bébé en plastique pour parfaire le jeu. Théo Raguin les y encourage. « Parle moins vite et plus fort, Zélie ! », fait remarquer cet enseignant au rôle particulier. Il fait partie des professeurs des écoles accompagnant le cycle 3, un dispositif spécifique au département de la Meuse, qui permet à des enseignants de venir en renfort pour certains apprentissages en CM1 et CM2 et 6^e, sans avoir une classe en particulier.

Outre des temps de concertation spécifiques, les projets naissent souvent autour d'un café dans la salle des professeurs, commune à l'école et au collège. Les élèves de CP-CE1 de Line Deroche se souviennent encore, avec des étoiles dans les yeux, de leur visite du laboratoire de sciences du collège. « J'étais timide et

fière », raconte Suzon, qui se rappelle s'être servie d'une loupe pour la première fois de sa vie afin de regarder de plus près les graines d'une fleur.

En cette matinée de juin, Line Deroche leur fait réviser ce qu'ils ont appris lors de ce projet intitulé « De la fleur à la graine ». Les volontaires miment la pollinisation, au tableau, avec des bouteilles d'eau découpées, du papier jaune et de la poudre... « *Maîtresse, je peux faire le vent* », demande Matthias, déjà en partie debout, tandis que Léonie a déjà endossé le rôle de l'abeille. Pollen, pistil, étamines... L'enseignante en profite pour ancrer le vocabulaire appris au fil des semaines.

Line Deroche et Denis Caveglia, le professeur de sciences de la vie et de la Terre, tentent d'approfondir l'expérience d'année en année. « *Leur donner envie de découvrir, de manipuler, faire émerger des questionnements, c'est important. Leur intérêt pour les sciences peut s'amenuiser au fil des années, notamment chez les filles. Il est primordial de le cultiver* », précise l'enseignant du collège.

Des classes de taille raisonnable, une équipe éducative stable, une localisation qui ne fait pas débat... Les conditions étaient réunies pour que la dynamique s'enclenche, et elles ne peuvent pas être dupliquées si aisément. L'équipe

IL EST ENCORE DIFFICILE DE SAVOIR SI CES INITIATIVES PORTENT LEURS FRUITS SUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES

éducative espère que ce travail permettra d'élargir les horizons des élèves qui choisissent souvent leur orientation professionnelle davantage pour la proximité que pour l'attrait d'un métier.

L'« école des savoirs » dépasse le cadre scolaire. Les activités périscolaires, toute l'année, y compris pendant les vacances, ont lieu dans le bâtiment. Le centre de documentation et d'information du collège fait aussi office de bibliothèque municipale, tandis que la salle de réunion attenante peut être réservée par les associations du village. « *Avec ces locaux tout neufs, la fréquentation de la bibliothèque municipale a quintuplé* », se réjouit Magali Orpel, professeur documentaliste et bénévole à la bibliothèque municipale, depuis huit ans.

Sous ses airs débonnaires, M. Jadoul ne cache pas son inquiétude. L'édile continue de scruter les naissances sur le territoire. Et l'avenir n'est pas au rebond démographique. Il s'attend à une nouvelle baisse du nombre d'élèves d'ici à deux ou trois ans. « *Nos microcrèches n'ont plus de listes d'attente* », se lamente l'élú, qui craint à moyen terme de nouvelles fermetures de classe. « *L'école est souvent le dernier service public des territoires comme les nôtres. Il faut faire attention de ne pas alimenter le ressentiment d'habitants qui ont l'impression d'être les grands oubliés des services publics* », analyse l'élú. Mais M. Jadoul ne s'avoue pas vaincu. Il travaille désormais avec le département à une « école des savoirs » à Clermont-en-Argonne. Cette fois-ci, c'est le collège géré par le département qui pourrait accueillir l'école de la commune. ■

SYLVIE LECHERBONNIER

Soulagement et confusion pour les admis au concours

Plus de 9 800 candidats ont été reçus aux épreuves dites « bac + 3 ». Ces futurs enseignants vont étrenner un nouveau système de formation

Le métier d'enseignant, c'est la « vocation » de Mélody depuis « très longtemps ». L'étudiante n'a donc pas hésité une seconde à s'inscrire, lorsque le ministère de l'éducation nationale a décidé de réformer les concours de recrutement en 2026. Alors en licence 3, elle s'était préparée à devoir effectuer cinq ans d'études avant de pouvoir tenter sa chance ; avec la réforme, les épreuves devenaient accessibles à l'issue de trois années, et la réussite au concours ouvrait les portes d'un master de deux ans rémunéré. « *C'est l'opportunité d'avoir très tôt une expérience de terrain, tout en étant payés dès la première année* », se réjouit la jeune femme, qui a requis l'anonymat.

Comme ses camarades, elle a cependant essuyé les plâtres d'une réforme dont la mise en œuvre a été ballottée entre l'instabilité ministérielle et les contraintes budgétaires. « *On apprenait un nouveau truc toutes les semaines, on ne connaissait pas les épreuves qu'on allait passer et notre université n'a pas mis en place de cours de préparation* », énumère l'étudiante, qui a travaillé seule à partir des livres qu'elle s'est procurés. Mélody a finalement été reçue au concours de professeurs des écoles de l'académie de Versailles le 23 juin, et la voilà, à 21 ans, « élève fonctionnaire » au sein de la pre-

mière promotion du tout nouveau master enseignement et éducation (M2E), « *impatiente* » d'entamer sa formation.

Plus de 9 800 candidats ont été reçus aux nouveaux concours dits « bac + 3 » du premier et du second degré publics, organisés pour la première fois en 2026 en vue, selon l'ambition du ministère, de résorber la crise du recrutement des enseignants. Ils s'ajoutent aux 14 500 admis à l'ancienne formule du concours, le « bac + 5 », maintenue jusqu'en 2027 pour assurer la transition.

Mutations incompréhensibles

Une partie de cette première cohorte éternne à partir du mardi 1^{er} septembre les nouvelles modalités de formation : une première année de master dont une partie du temps est consacrée à des stages en observation, payée 1 600 euros net par mois ; et une seconde année en responsabilité de classe à mi-temps, rémunérée 1 800 euros net mensuels.

Maxime, 21 ans lui aussi, aborde ainsi sa rentrée « *plus sereinement que la précédente* ». Après une année de préparation tout aussi chaotique que celle de Mélody, il a obtenu le capes d'éducation physique et sportive à l'issue de sa troisième année de licence. A sa demande, il a quitté l'académie de Nantes pour celle de Créteil (Val-

de-Marne), où il commence sa formation en M2E. « *On ne connaît pas les maquettes de formation ni l'organisation des semaines ou de l'année, s'étonnait-il, à quelques jours de la rentrée. On ne sait pas non plus où on va être en stage, ni à quoi vont ressembler nos futures années. En fait, on n'a aucune information sur rien.* »

En réalité, seule une minorité des admis au nouveau concours en 2026 vont bénéficier de deux ans de formation. Le ministère a fait le choix de les réserver aux seuls candidats étudiants en licence 3 au moment de leur admission. Les lauréats titulaires d'un master, ou en reconversion professionnelle, intègrent directement la deuxième année du master ME2 et sont nommés à mi-temps en classe comme s'ils avaient passé l'ancienne version du concours. Et ils sont nombreux, bien plus que ne l'avait anticipé la Rue de Grenelle. Ces profils ont capté presque les deux tiers des places de cette première promotion du concours « bac + 3 », conduisant à un afflux de professeurs stagiaires dans les établissements.

Pour eux aussi, la confusion le dispute au soulagement d'être « *entré dans le métier* », souvent un an plus tôt qu'escompté. Dans le second degré, certains ont fait l'objet de mutations qu'ils

n'avaient pas prévues et qu'ils ne comprennent pas. Car si tous les lauréats entrant en première année de M2E ont été affectés sur leur premier vœu, ce n'est pas le cas de ceux qui intègrent directement la deuxième année, lesquels peuvent être mutés selon des règles spécifiques et différentes de l'ancien concours à bac + 5. Les organisations syndicales avaient alerté le ministère sur ce choix, dénonçant un système trop « *complexe* » et « *opaque* ».

Pauline, étudiante en master 1 au moment de passer le concours, est arrivée major au capes bac + 3 de sa discipline et pensait pouvoir rester dans son académie de Toulouse. Elle a été mutée tardivement, à la mi-juillet, à Bordeaux, où elle effectuera son année à mi-temps en classe, tout en validant sa deuxième année de master.

« *Comme c'est une zone sous tension, j'ai dû payer deux loyers en même temps pour m'assurer un logement* », déplore l'enseignante stagiaire, qui s'est délestée de plus de 2 400 euros pour ce déménagement et sait déjà qu'elle sera de nouveau mutée dans un an, pour sa titularisation.

Elle s'inquiète pour la poursuite de son mémoire de recherche, nécessaire à la validation de son master : elle l'a commencé à Toulouse, où se trouve son direc-

teur de recherche, et ne sait pas si elle pourra continuer sur le même sujet à Bordeaux ou devra tout reprendre à zéro.

Même préoccupation pour Arnaud, 25 ans, qui a réussi le concours de professeur de lycée professionnel en lettres-histoire à la fin de son master 1. Lui aussi, bien que pacé, a dû partir de Toulouse pour Montpellier, où il effectuera la deuxième année du M2E. Affecté tardivement, il n'a pu avoir aucun contact avec son établissement, à trois jours de la rentrée scolaire, il ignorait encore à quelles classes il devrait enseigner.

« Début assez chaotique »

A l'université, où il a fait sa rentrée fin août, sa promotion brasse des étudiants qui évoluent sous cinq statuts différents, semblant déstabiliser jusqu'aux responsables de master. « *C'est un début d'année assez chaotique* », résume le jeune homme qui, « *très heureux de pouvoir faire le métier dont [il] rêve depuis qu'[il est] petit* », s'accommode toutefois de ces premiers déboires.

Pour certains, ils se sont avérés insurmontables. Carole, 30 ans, diplômée d'une école de commerce, est en reconversion après plusieurs années au sein d'une entreprise privée. Elle pouvait prétendre aux deux concours, mais a choisi de se présenter au

« bac + 3 », dont les épreuves lui paraissent plus accessibles. Mariée, mère de deux enfants en bas âge et admise en haut du classement au capes de sciences économiques et sociales, elle pensait rester dans les académies de Lyon ou Grenoble, proches de chez elle. Elle a été mutée à Nice.

« *J'ai fait une crise de panique, je ne peux pas faire déménager toute ma famille pour un an ni faire les allers-retours* », raconte Carole. Son recours a été rejeté, elle a finalement renoncé à son poste et cherche désormais du travail, sans droit au chômage en raison de sa démission posée après les résultats du concours. « *J'aurais aimé être contractuelle dans le public, mais il n'y a des demandes qu'en horticulture près de chez moi, donc je cherche dans le privé*... », explique-t-elle, entre rire et dépit.

Interrogé sur ces situations, le ministère assure que, dans le second degré, plus des trois quarts de l'ensemble des enseignants stagiaires ont obtenu leur premier vœu de mutation, et que près des deux tiers ont été affectés dans leur académie d'inscription – sans distinguer ceux issus du concours à bac + 5 de ceux du concours à bac + 3. Quant aux démissions, il n'en compte, à date, qu'une centaine. ■

ÉLÉA POMMIERS